

10 544

population totale Insee au 01.01.2023

INFORMER



PROJETER

1315

élèves maternelles et primaires accueillis

12,2 M. d'€

dépenses de fonctionnement 2022



Rapport Orientation Budgétaire 2023



SYNTHÉTISER

13,1 M. d'€

recettes de fonctionnement 2022

58

associations subventionnées en 2022



DÉBATTRE



6,9 ans

capacité de désendettement 2022



5,1 M. d'€

dépenses d'investissement en 2022

ANTICIPER

177

stagiaires accueillis



4,5 M. d'€

recettes d'investissement 2022

ORIENTER

FINANCER

Articles L.2312-1, L.3312-1, L.4312-1, L.5211-36 et L.5622-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Préambule, Contexte & Obligations légales du

Rapport sur les Orientations budgétaires (« ROB »)

Le budget est un acte essentiel dans la vie de toute collectivité territoriale, car il traduit en termes financiers le **choix politique des élus**. Le cycle budgétaire est rythmé par de nombreuses décisions dont le rapport d'orientation budgétaire constitue la première étape.

L'article 107 de la Loi du 7 août 2015 portant la nouvelle organisation territoriale de la République dite Loi " NOTRe " a modifié les articles L. 2312-1, L. 3312-1 et L.5211-36 du code général des collectivités territoriales relatifs au débat d'orientation budgétaire, en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

Le décret du 24 juin 2016 est venu quant à lui apporter des précisions sur le contenu et les modalités de publication et de transmission du ROB.

Pour les communes de plus de 3500 habitants et leurs établissements publics, les métropoles, les départements, les nouvelles dispositions imposent à l'exécutif local de présenter à son organe délibérant un rapport sur :

- les **orientations budgétaires** ;
- les **engagements pluriannuels** ;
- la **structure et la gestion de la dette**.

Ce rapport comprend également une présentation de la **structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs**. Le ROB donne lieu à un débat qui fait l'objet d'une délibération mais n'a pas de caractère décisionnel. Le ROB, et la délibération qui s'y rapporte, sont transmis au préfet ou au sous-préfet de l'arrondissement.

Ce débat doit permettre au conseil municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif voire au-delà.

A noter que cela doit être aussi l'occasion d'informer sur **l'évolution financière de la collectivité** en tenant compte des projets et des **évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur les capacités de financement**.

Sommaire

I Les finances nationales

1. **Le Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2023**
 - a. Un contexte économique inflationniste
 - b. Les mesures de soutien à l'investissement
 - c. Les autres dispositions financières
2. **Les mesures impactant les collectivités locales**
 - a. La suppression de la CVAE
 - b. La fixation et la répartition de la DGF
 - c. Le prolongement du filet de sécurité énergétique

II La situation financière de la collectivité fin 2022

1. **La section de fonctionnement**
2. **Les orientations en matière d'investissement pour 2023 et les années suivantes**

III Les orientations budgétaires pour 2023

1. **La section de fonctionnement**
2. **Les orientations en matière d'investissement**

IV Les Perspectives & Stratégie du budget 2023 : un guide utile pour conduire la mise en œuvre des projets 2023

I Les finances nationales

1 - Le Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2023.

Le projet de Loi de Finances a été publié au journal officiel du 31 décembre 2022, voici les principales annonces :

A – Un contexte économique inflationniste :

L'année **2022** marque une inflation record depuis près de 40 ans, avec une estimation de plus de **6 %** (6,2%).

Pour **2023**, cette dernière est estimée à **7%**. Toutefois, la projection au niveau national est nuancée d'incertitudes très larges liées à l'évolution du conflit russo-ukrainien. Les aléas portent à la fois sur les quantités et les prix d'approvisionnement en gaz, ainsi que sur l'ampleur et la durée des mesures gouvernementales de protection des ménages et des entreprises.

Selon l'INSEE, la croissance devrait progresser de **+0,3%** en **2023**.

La prévision de déficit public est de **4,9 %** du PIB en **2022** au lieu des **5%** attendus.

L'indice des prix à la consommation en décembre **2022** est estimé à **+7,1%**, ce qui signifie une revalorisation des bases fiscales du même niveau.

La progression du produit de Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) nationale au bénéfice des collectivités est attendue à **+9,6 %** pour **2022** et anticipée à **+5,1 %** pour l'exercice **2023**.

Le bouclier tarifaire est reconduit, permettant ainsi de plafonner la hausse du prix du gaz et de l'électricité à **15 %** pour **2023**, contre **4 %** en **2022**.

Le taux de chômage devrait rester stable autour de **7,3 %** de la population active en juin **2023**. Les prélèvements opérés sur les recettes de l'État au profit des collectivités territoriales devraient, en **2023**, à périmètre constant progresser de **672 millions** d'euros par rapport à **2022**.

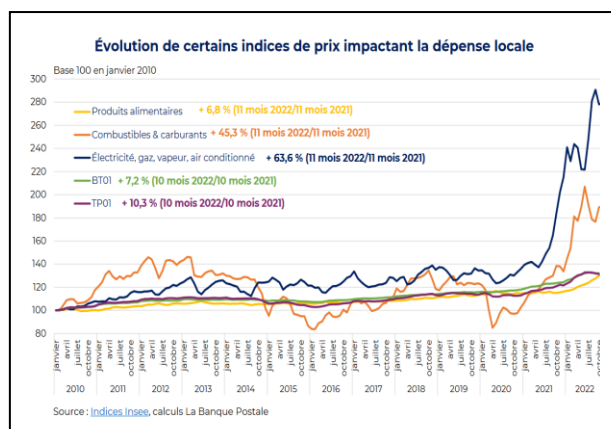
La Banque Centrale Européenne (BCE) a augmenté ses taux d'intérêts, portant son taux de dépôt à **2 %**. Cette dynamique devrait se poursuivre en **2023** ; le taux de dépôt atteindrait **3,5 %** au printemps **2023**.

Par exemple, en quelques mois, le taux fixe 15 ans est passé d'environ **1%** à **3,3%** en septembre **2022**. Les emprunts souscrits sur taux variables (notamment le livret A) verront les intérêts acquittés fortement impactés.

B – Les mesures de soutien à l'investissement.

Le projet de loi de finances pour 2023 prévoit, pour soutenir l'investissement local le maintien des dotations d'investissement suivantes :

- **350 M€** de crédit de paiement pour la dotation de soutien à l'investissement local ;
- **1,046 Milliard €** de dotations DETR : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux



De plus, un fonds vert inédit va être mis en place. Doté d'une enveloppe de **1,5 Milliard €**, il permettra de réaliser la transition écologique dans, par et pour les territoires, en soutenant les projets des collectivités en matière de rénovation des bâtiments publics, de renaturation des villes ou de préventions des risques naturels (inondations, incendies, etc.).

C – Les autres dispositions financières.

La loi de finances 2023 est également porteuse de mesures complémentaires relatives aux collectivités locales, principalement axées sur :

- L'énergie ;
- Le social.

Les mesures relatives à l'énergie :

- Actualisation des critères de performance énergétique et de qualité environnementale. Ces critères concernent les modes de calcul de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), de la taxe d'aménagement et des valeurs forfaitaires applicables aux aires de stationnement.
- Pour la construction des logements sociaux, la durée d'exonération de TFPB est allongée **de quinze à vingt ans**.
- L'exonération de TFPB passe de **vingt-cinq ans à trente ans** pour les constructions dépassant les exigences de la réglementation environnementale de 2020. Cela concerne l'acquisition de logements sociaux ayant bénéficié d'une décision de subvention ou de prêt aidé.
- Possibilité d'exonération de taxe d'aménagement des collectivités locales pour les constructions réalisées sur des sites ayant fait l'objet d'une opération de dépollution mais également celles effectuées afin de permettre la réaffectation des sols à un usage conforme aux règles d'urbanisme applicables sur ces terrains.
- Rattrapage et, pour l'avenir, indexation annuelle sur le coût de la construction des valeurs forfaitaires applicables aux aires de stationnement et servant au calcul de l'assiette de la taxe.

Les mesures relatives au social :

- La réforme du dispositif de remboursement des frais de garde, du dispositif de compensation des frais de protection fonctionnelle des élus et de la dotation particulière relative aux conditions d'exercice des mandats locaux (article 13) ;
- La compensation par l'État des frais de garde d'enfants ou d'assistance aux personnes âgées engagées par les membres du conseil municipal pour les communes de moins de 3 500 habitants sera automatisée et simplifiée.

Cette compensation sera versée à travers une part supplémentaire à la dotation particulière relative aux conditions d'exercice des mandats locaux (DPEL).

Cette majoration de la DPEL sera versée sous la forme d'un prélèvement de recettes, et son montant correspondra aux crédits prévus en 2022.

- L'enveloppe de soutien de fin d'année à destination des collectivités en déséquilibre, qui ont fait l'objet d'un redressement à la suite du passage de la CRC est multipliée par cinq. Elle s'élève à **2 M €** pour 2023

2 – Les mesures impactant les collectivités locales.

A – La suppression de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE).

Concernant les entreprises, initialement prévue sur une année, elle se fera désormais en deux années et par étape, afin de financer en 2023 le maintien du bouclier tarifaire sur l'énergie.

- En 2023, la cotisation due sera diminuée de moitié.
- En 2024, la CVAE aura été supprimée entièrement.

Concernant les collectivités, dès 2023, elles ne toucheront plus de CVAE.

Celles bénéficiant en 2022 de recettes de CVAE obtiendront une compensation à l'euro près à travers une fraction de TVA.

Le montant de la compensation sera calculé sur la base des exercices 2020 à 2023.

Les départements bénéficieront de la dynamique progression de TVA constatée au niveau national.

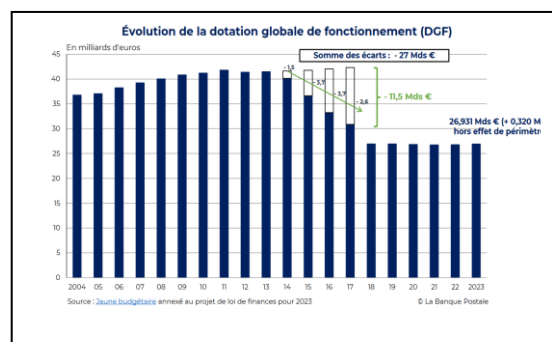
Les collectivités du bloc communal bénéficieront, en plus d'une fraction socle, d'une dynamique de TVA reversée par le biais d'un fonds national d'attractivité économique des territoires (basé sur les critères de la CFE).

Les régions obtiendront une dotation budgétaire pour compenser la perte de recettes de frais de gestion de CVAE

B – La fixation et la répartition de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).

Le montant de la DGF allouée aux communes et aux intercommunalités devrait augmenter de **320 M €**, pour atteindre un total de **26,9 Milliards €** pour 2023.

- La **Dotation de Solidarité Urbaine (DSR)** serait majorée de **200 M €**.
- La **Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)** serait majorée de **90 M €**.
- La dotation d'intercommunalité serait majorée de **30 M €**.



Il s'agit ici d'une augmentation externe, d'un transfert de l'État qui ne provient pas d'un écrêtement de la dotation forfaitaire

C – Le prolongement du filet de sécurité énergétique.

L'article 14 de la loi de finances 2023 prévoit le prolongement du filet de sécurité énergétique à hauteur de **1 M €**. Pour pouvoir en bénéficier, il faudra répondre à plusieurs critères cumulatifs :

- Être un département, un EPCI ou une commune ;
- Respecter un potentiel financier par habitant (pour les communes) ou un potentiel fiscal par habitant (pour les EPCI) inférieur à deux fois le potentiel de la strate ;
- Enregistrer au compte administratif 2022 une baisse de plus de 15 % de l'épargne brute par rapport au compte administratif 2021. Cette baisse doit être issue principalement de la majoration des dépenses de personnel et des effets de l'inflation sur les dépenses d'approvisionnement en énergie, électricité et chauffage urbain et d'achats de produits alimentaires.

Cette dotation sera composée de la somme de :

- **50 %** de la hausse des dépenses de personnel ;
- **Et 70 %** de la hausse des dépenses d'approvisionnement en énergie, électricité et chauffage urbain et d'achat de produits alimentaires.

Les communes et groupements anticipant, à la fin de l'exercice 2022, une baisse de leur épargne brute de plus de **15 %**, pourront bénéficier, s'ils le demandent, d'une aide versée sur le fondement d'une estimation de leur situation financière. Elle sera égale à la moitié de la différence entre la progression des dépenses d'énergie entre 2022 et 2023, et à 50 % des recettes réelles de fonctionnement sur la même période.

La demande de la dotation devra être effectuée avant le **30 novembre 2023**.

A retenir :

- Inflation estimée à 7% pour 2023
- Création d'un « fonds vert » doté d'une enveloppe de 1,5 Milliard d'euros
- Suppression de la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises)
- Légère augmentation de la dotation globale de fonctionnement (DGF) de 320 M €
- Prolongement du filet de sécurité énergétique

II La situation financière de la collectivité fin 2022

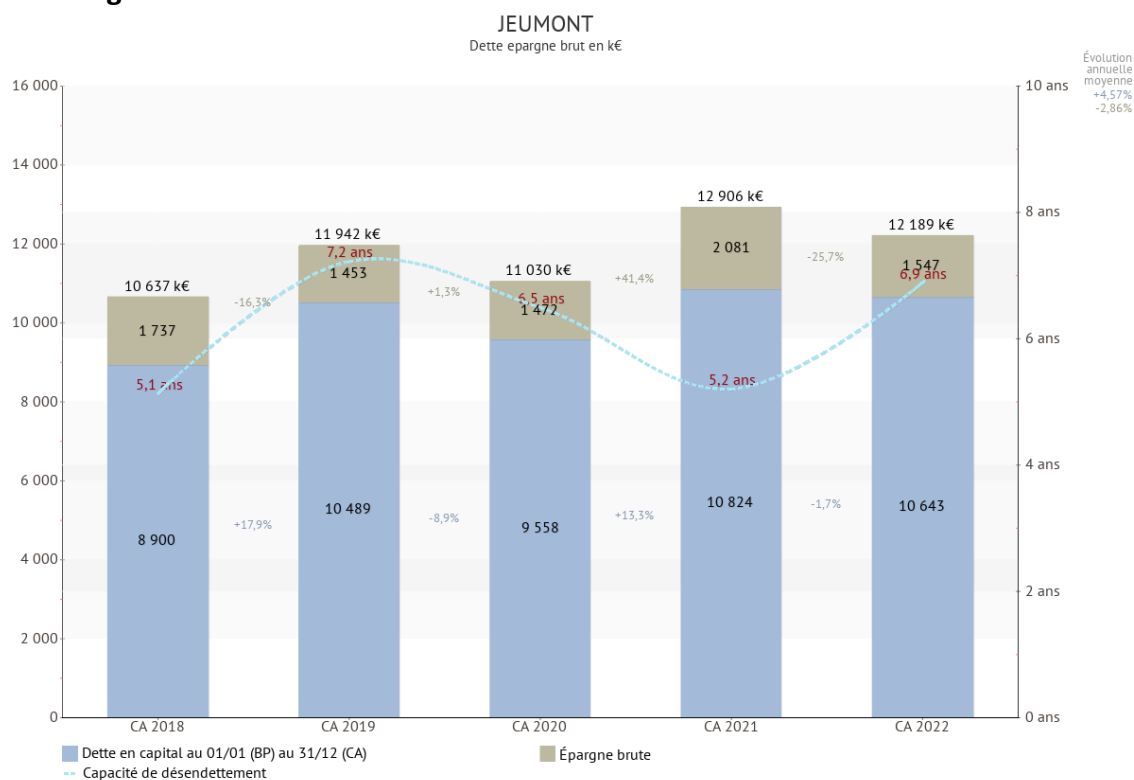
Le Compte Administratif 2022 :

Les éléments ci-dessous concernent les dépenses et recettes de fonctionnement et investissement, ainsi que les résultats cumulés :

C.A provisoire 2022			
		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
PREVU BP 2022 (+BS et DM)	DEPENSES	7 370 508,85 €	13 374 459,76 €
	RECETTES	7 370 508,85 €	14 121 504,43 €
REALISE 2022	DEPENSES	5 141 762,99 €	12 232 926,82 €
	RECETTES	4 525 337,09 €	13 102 557,27 €
RESULTATS 2022		-616 425,90 €	869 630,45 €
RESULTATS CUMULES		-485 139,44 €	2 244 769,44 €
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE			1 759 630,00 €

En 2022, la commune enregistre un excédent de fonctionnement de 869 630,45€ et un déficit d'investissement de 616 425,90 €.

Structure et gestion de la dette :



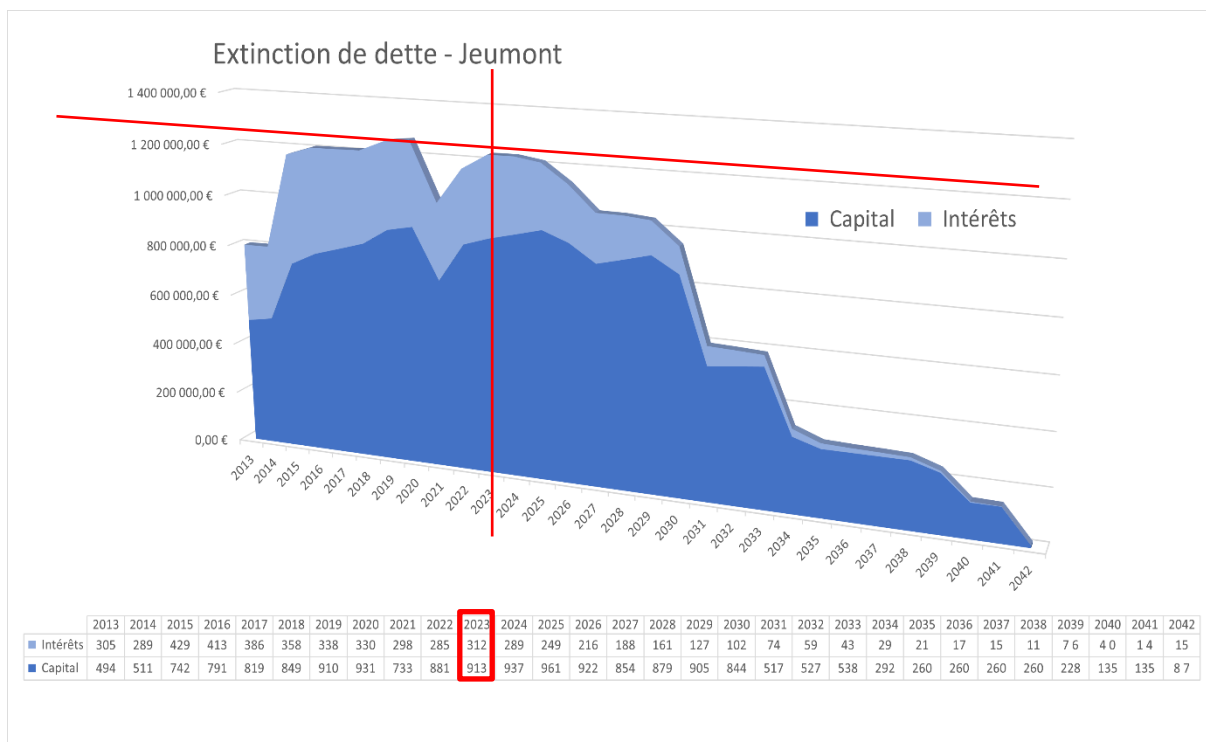
	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Dette en capital au 01/01 (BP) au 31/12 (CA)	8 899 587 €	10 488 622 €	9 557 520 €	10 824 110 €	10 642 525 €
Épargne brute	1 737 160 €	1 453 463 €	1 472 396 €	2 081 463 €	1 546 701 €

La baisse de l'épargne brute entre 2021 et 2022 (- 534 k€) engendre une légère augmentation du nombre d'années de remboursement de la dette, passant de 5,2 à 6,9 ans. Il est à noter que ce dernier reste en dessous du niveau de 2019 (année de référence avant Covid), malgré la contractualisation d'un emprunt fin 2021.

Tableau des emprunts

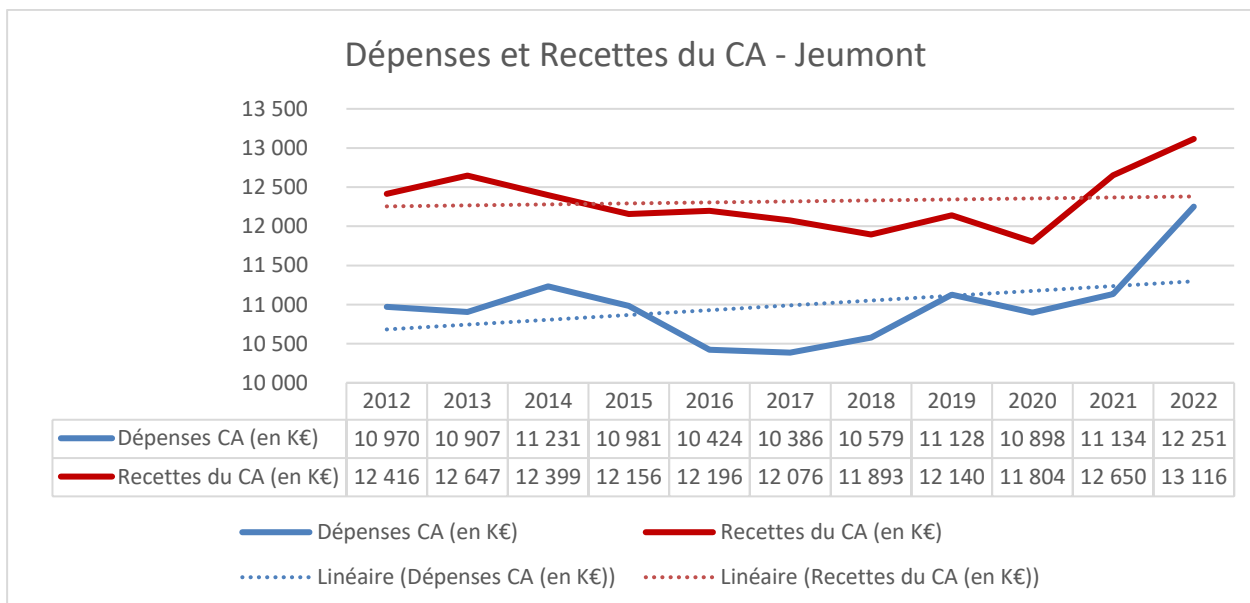
Periode	Date de début	Crd initial	Echéance		
			Capital	Intérêt	Total
2023	01/01/2023	10 642 525,29 €	913 205,24 €	313 249,07 €	1 226 454,31 €
2024	01/01/2024	9 729 320,05 €	937 061,65 €	292 032,59 €	1 229 094,24 €
2025	01/01/2025	8 792 258,40 €	961 948,68 €	252 211,94 €	1 214 160,62 €
2026	01/01/2026	7 830 309,72 €	922 912,39 €	219 932,84 €	1 142 845,23 €
2027	01/01/2027	6 907 397,33 €	854 937,23 €	190 901,53 €	1 045 838,76 €
2028	01/01/2028	6 052 460,10 €	879 465,91 €	164 699,56 €	1 044 165,47 €
2029	01/01/2029	5 172 994,19 €	905 076,38 €	135 683,84 €	1 040 760,22 €
2030	01/01/2030	4 267 917,81 €	844 514,97 €	103 759,15 €	948 274,12 €
2031	01/01/2031	3 423 402,84 €	517 206,10 €	76 361,20 €	593 567,30 €
2032	01/01/2032	2 906 196,74 €	527 800,79 €	61 141,96 €	588 942,75 €
2033	01/01/2033	2 378 395,95 €	538 832,43 €	45 269,91 €	584 102,34 €
2034	01/01/2034	1 839 563,52 €	292 063,52 €	29 716,14 €	321 779,66 €
2035	01/01/2035	1 547 500,00 €	260 000,00 €	24 475,59 €	284 475,59 €
2036	01/01/2036	1 287 500,00 €	260 000,00 €	19 681,96 €	279 681,96 €
2037	01/01/2037	1 027 500,00 €	260 000,00 €	14 931,01 €	274 931,01 €
2038	01/01/2038	767 500,00 €	260 000,00 €	10 466,89 €	270 466,89 €
2039	01/01/2039	507 500,00 €	228 750,00 €	6 311,72 €	235 061,72 €
2040	01/01/2040	278 750,00 €	135 000,00 €	3 390,07 €	138 390,07 €
2041	01/01/2041	143 750,00 €	135 000,00 €	1 269,95 €	136 269,95 €
2042	01/01/2042	8 750,00 €	8 750,00 €	15,09 €	8 765,09 €
		75 511 491,94	10 642 525,29	1 965 502,01	12 608 027,30

Le graphique ci-dessous permet de visualiser le niveau des différentes annuités jusqu'à leur extinction, soit jusque 2042.



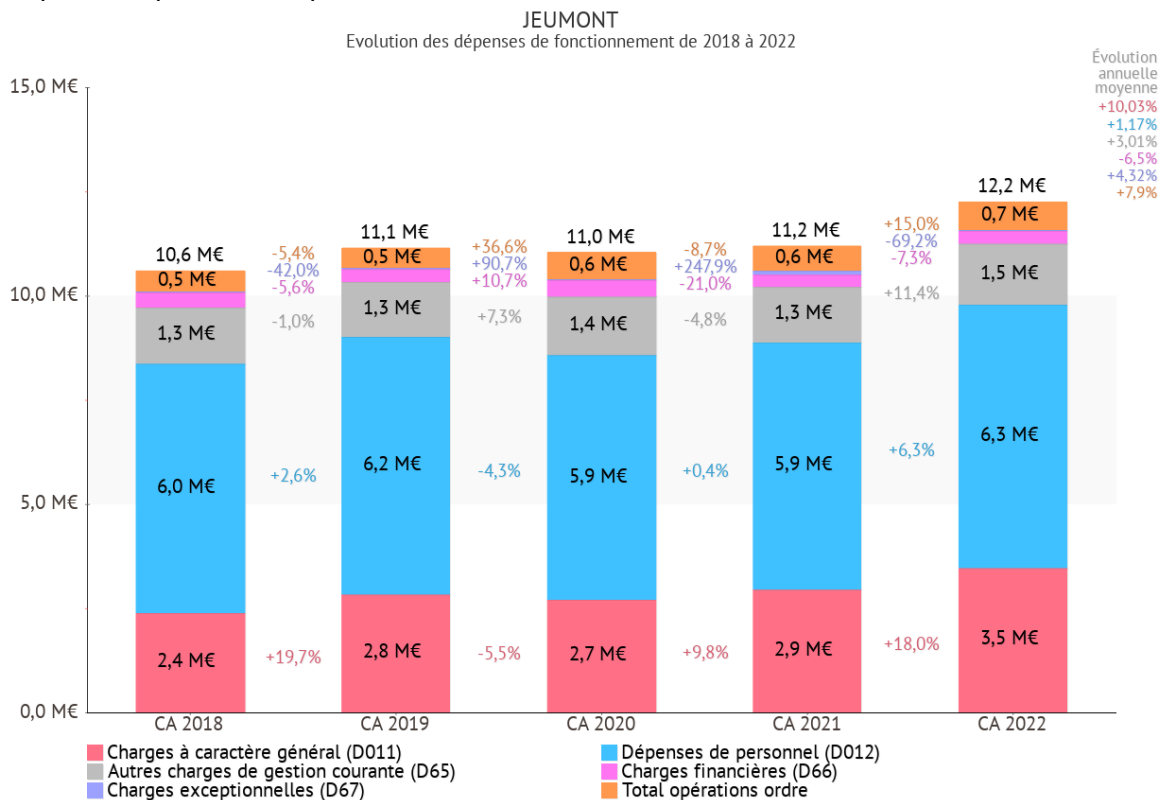
1 - La section de fonctionnement

Evolution du fonctionnement de 2012 à 2022



2022 est la première année post-covid de retour à la « vie normale », sans annulation d'évènements. Ce constat combiné à la conjoncture économique inflationniste (explosion du prix des énergies et guerre en Ukraine), impliquent une hausse des dépenses. La courbe des recettes évolue moins vite que celle des dépenses mais permet de compenser les hausses de dépenses évoquées précédemment.

L'histogramme représenté ci-dessous permet de visualiser les évolutions majeures des principaux chapitres de dépenses de fonctionnement :



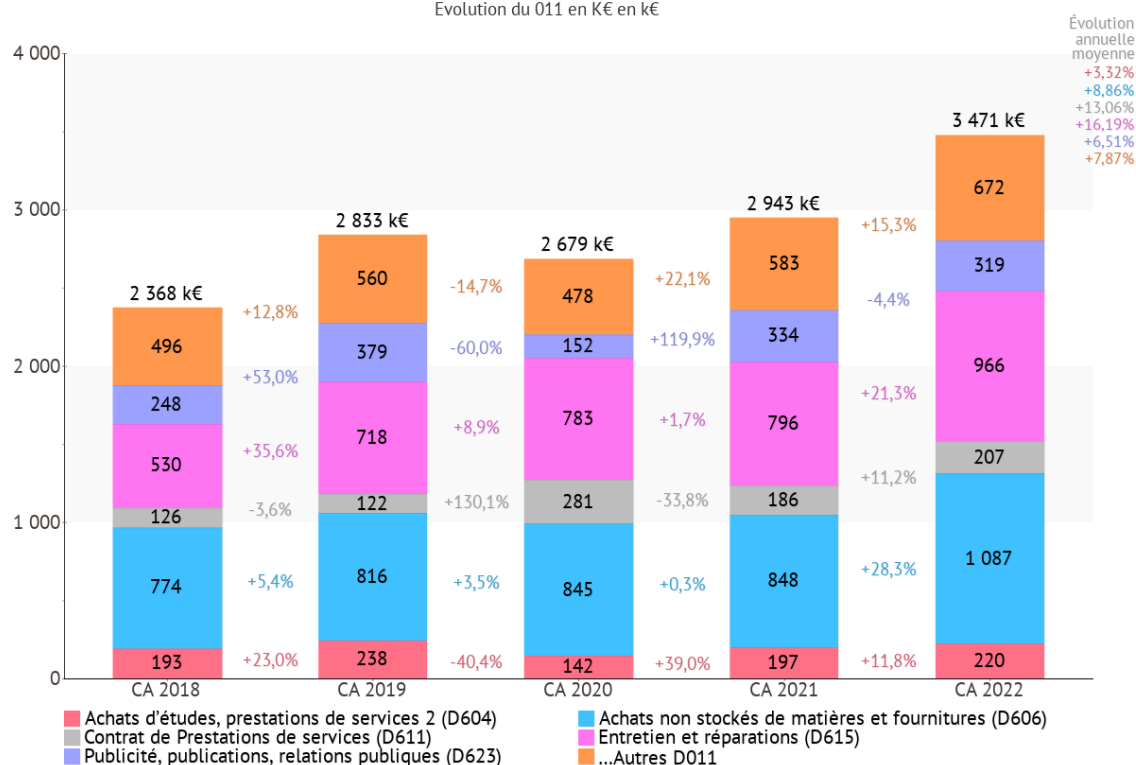
	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Charges à caractère général (D011)	2 367 835 €	2 833 358 €	2 678 900 €	2 942 577 €	3 470 678 €
Dépenses de personnel (D012)	6 001 648 €	6 154 573 €	5 892 432 €	5 917 729 €	6 287 388 €
Autres charges de gestion courante (D65)	1 328 768 €	1 315 369 €	1 411 171 €	1 342 832 €	1 496 138 €
Charges financières (D66)	358 252 €	338 120 €	374 160 €	295 437 €	273 790 €
Charges exceptionnelles (D67)	22 629 €	13 119 €	25 022 €	87 041 €	26 804 €
Total opérations ordre	500 179 €	473 228 €	646 256 €	589 824 €	678 070 €

Pour les raisons évoquées ci-dessus, la hausse des dépenses de fonctionnement se concentre principalement dans les chapitres 011, 012 et 65.

Vous trouverez, ci-dessous, l'analyse de chacun de ces chapitres.

L'analyse du chapitre 011

JEUMONT
Evolution du 011 en K€ en k€



	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Achats d'études, prestations de services 2 (D604)	193 271 €	237 714 €	141 682 €	196 997 €	220 235 €
Achats non stockés de matières et fournitures (D606)	774 245 €	816 248 €	844 756 €	847 507 €	1 087 442 €
Contrat de Prestations de services (D611)	126 457 €	121 965 €	280 667 €	185 808 €	206 618 €
Entretien et réparations (D615)	529 805 €	718 383 €	782 506 €	795 781 €	965 602 €
Publicité, publications, relations publiques (D623)	247 755 €	379 081 €	151 741 €	333 601 €	318 822 €
...Autres D011	496 302 €	559 967 €	477 548 €	582 883 €	671 959 €

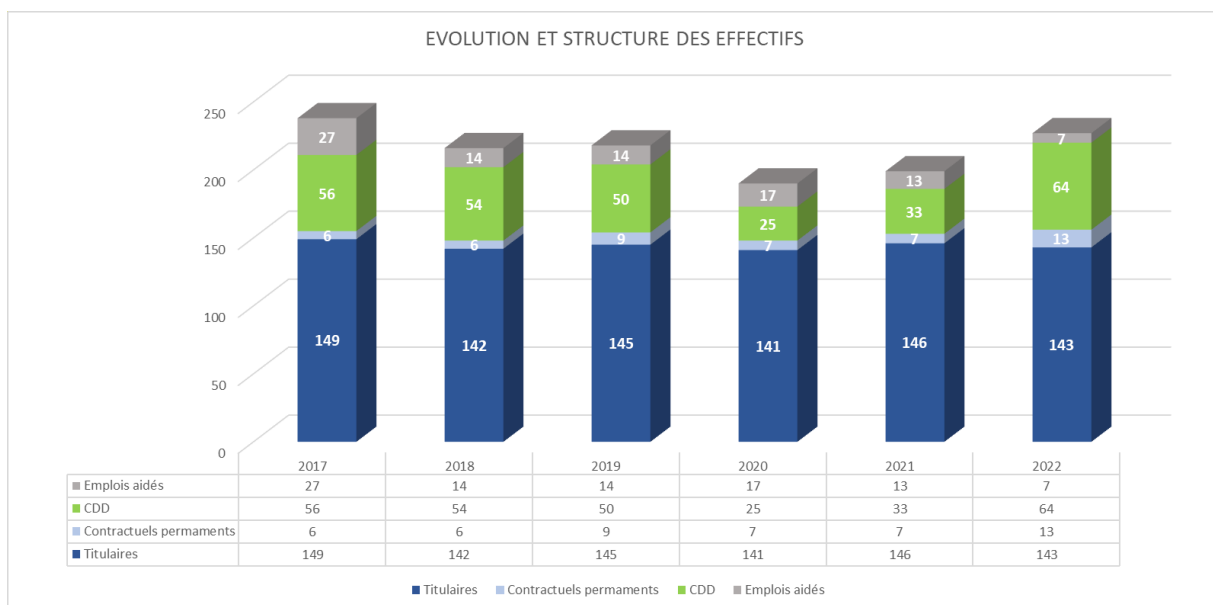
Sur les charges à caractère général (chapitre 011) (+528 K€ soit 17,95%), cette augmentation s'explique par la reprise d'activité des services mais est surtout liée à l'inflation :

- Augmentation des fluides et du carburant (+239 K€ : eau +14k€ ; électricité +58 K€ ; gaz + 160 K€ et carburant +7 K€) ;
- Et augmentation des frais d'entretien et de réparations du patrimoine communal. (+169 K€).

Sur les charges de personnel (chapitre 012) (+ 369 K€ soit +6,25%)

Une hausse des charges de personnel liée à :

- La valorisation du point d'indice de 3,5% depuis le 1^{er} juillet 2022 ;
- L'augmentation du nombre d'agents éligibles à la GIPA (Garantie Individuelle du pouvoir d'Achat) ;
- Et le recrutement de contractuels pour pallier au manque de contrat PEC dans les établissements scolaires mais aussi pour la mise en œuvre du projet communal avec un renforcement des services dans certains domaines comme le commerce, l'accessibilité, la jeunesse et l'éducation.

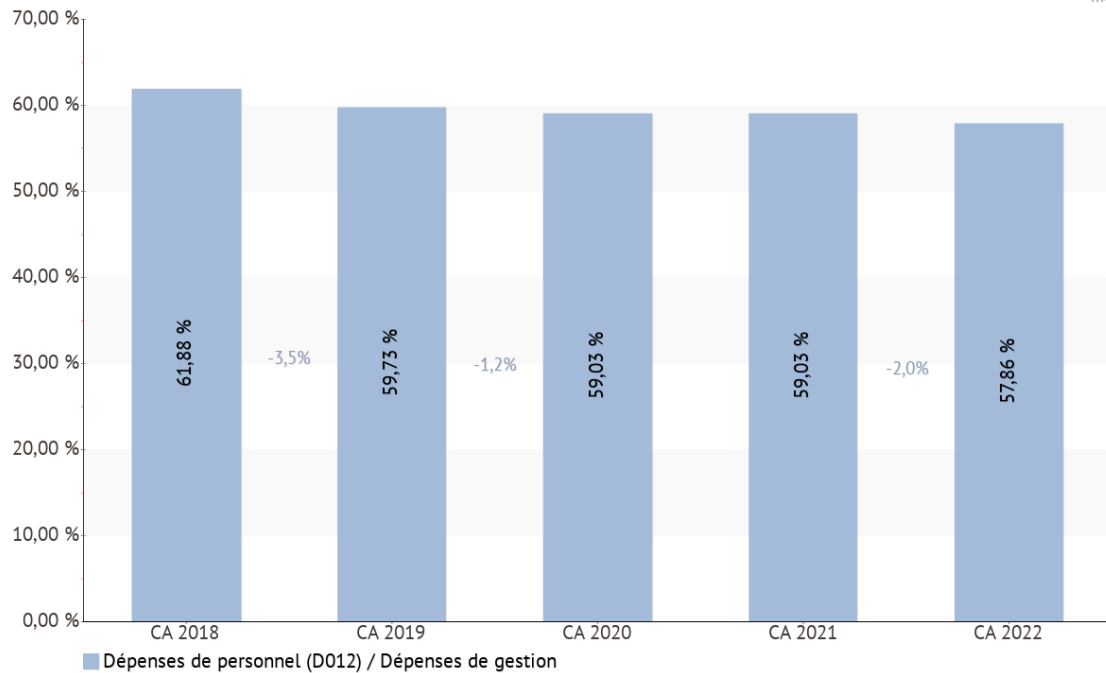


EFFECTIFS	CATEG	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Titulaires/Stagiaires	CATEG A	4	4	3	5	9	3
	CATEG B	17	19	19	15	13	17
	CATEG C	128	119	123	121	124	123
	S/TOTAL	149	142	145	141	146	143
Contractuels permanents/contrats de projets	CATEG A	2	2	1	2	3	3
	CATEG B	4	4	7	5	4	8
	CATEG C	0	0	1	0	0	2
	S/TOTAL	6	6	9	7	7	13
CDD saisonnier/accroissement	CATEG A	1	1	0	0	1	0
	CATEG B	3	6	3	8	5	0
	CATEG C	52	47	47	17	27	64
	S/TOTAL	56	54	50	25	33	64
Emplois aidés (CUI-CAE-PEC)	S/TOTAL	27	14	14	17	13	7
TOTAL EFFECTIFS	TOTAL	238	216	218	190	199	227

Au total, les effectifs ont augmenté de 28 salariés notamment le nombre de CCD. Cela s'explique par la compensation de la suppression des contrats « emplois aidés » (-6) mais aussi par la reprise des ALSH à taux plein en 2022.

Masse RH	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
TOTAL en €	6 636 772,00 €	6 432 024,00 €	5 979 684,00 €	5 995 358,00 €	5 686 881,00 €	5 668 290,08 €	6 180 295,19
Régime IND (total en €)	pour 7 mois 132 907,96 €	266 532,07 €	248 866,60 €	241 716,54 €	226 325,22 €	289 415,10 €	325 253,58
iHTS en €	59 572,42 €	64 946,07 €	54 757,65 €	120 041,27 €	72 850,78 €	105 145 59 €	124 964,18
NBi en Nb agents	104	91	97	93	91	91	80

L'impact de cette hausse de la masse salariale, même si elle est importante, est à mettre en perspective avec les recettes perçues pour les postes subventionnés d'environ 200 K€. On note également une relative stabilité de l'évolution annuelle moyenne (+ 1,15%) du poids du personnel sur les 5 derniers exercices.



Sur les autres charges (chapitre 65) (+153 K€ soit 11,42%) une augmentation qui s'explique en grande partie par la reprise des activités du tissu associatif à la suite des périodes de « fortes restrictions sanitaires » et par la volonté de l'équipe municipale de les accompagner.

Sur les charges financières (chapitre 66) (-21 K€)

Sur les charges exceptionnelles (chapitre 67) (-60 K€) une baisse qui s'explique par la distribution unique de tablettes aux élèves de CM2 en 2022.

Sur les opérations d'ordres (chapitre 042) (+88 K€)

En 2022, la municipalité, grâce à son budget de fonctionnement :

a développé et renforcé ses instances de démocratie participative : notamment à travers la création d'un livret d'accueil par le Conseil des sages, le voyage des aînés à Anvers et Reims, l'Organisation du Jeum's day suivi de l'organisation d'un stage MMA et de l'initiation aux « Valeurs de la République ».

a continué à investir pour la jeunesse : notamment grâce à l'opération « petits déjeuners à l'école » une fois par semaine dans toutes les écoles maternelles et élémentaires de la commune, la montée en puissance des divers ateliers « parents-enfants » (matinées de l'éveil, tapis-lecture, gestion des écrans...) dans le cadre du projet « parentalité », la distribution d'un kit de rentrée scolaire à partir du CP,



a poursuivi ses actions en faveur de l'environnement et de la biodiversité, notamment à travers le Conseil écologique et environnemental, le projet « Tous en route vers la transition écologique » avec sur le programme Moby les opérations de lancement Rues aux enfants sur Willy Dubois et Mouvet ; les jardins partagés Coubertin Léo Lagrange avec l'école Willy Dubois, l'opération « propreté » (Hauts de France Propres, Nettoyons la nature...) et remises de tote bags et crayons à planter, une formation aux économies d'énergie par un écomédiateur



a poursuivi sa dynamique culturelle, commémorative et sportive avec la 1ère édition de « Sambre en fête » en partenariat avec l'Agglomération Val de Sambre et des « Fêtes jeumontaises » en partenariat avec Jeumont Shopping. Toujours côté nouveautés, la ville a proposé une fête de la musique sous un autre



format proposant des scènes aux quatre coins de la commune. De plus, pour la première fois les administrés ont pu profiter de la « Fête de la nature », l'occasion de découvrir les différents attraits du site du Watissart. Également, 2022 marque la mise en place d'une grainothèque à la médiathèque, la création d'une chorale par l'École de Musique, l'International French Cup de navimodélisme, les cross des écoles et des UNSS ; le passage du « Cyclotranseurope » ; la soirée de sponsoring en préparation des « Championnats de France de VTT 2023 ». Fort des succès des premières éditions, la municipalité a confirmé les secondes éditions de la fête de la Bande Dessinée, et du Festival de Jazz . En retrouvant ses manifestations traditionnelles, les administrés ont pu participer au forum des associations, avec « Escale sur Sambre » en partenariat avec Réussir notre Sambre, les cérémonies commémoratives, la marche octobre rose, Wati'days, Fête de l'eau, Gratifieria, Piano du Lac, médaille de la famille française, noces d'or...

a poursuivi son accompagnement auprès du CCAS : avec la **Mutuelle communale solidaire** en partenariat avec la mutuelle Just, qui propose un tarif négocié pour les jeumontais, les agents de la collectivité et les commerçants Jeumontais. Mais aussi avec le développement d'actions de sensibilisation régulières aux **éco-gestes** pour lutter contre la précarité énergétique en partenariat avec le PNRA et les services de la ville, par la création d'une **permanence d'écrivain public hebdomadaire** (CCAS + MIA) avec le soutien des bénévoles de

la Croix Rouge, avec la **Journée de la solidarité** dans le quartier du Lambreçon qui a regroupé l'ensemble des associations caritatives et les actions du CCAS. Objectifs : « Aller-vers » le public.

a poursuivi ses actions en faveur de la politique de la ville :

avec la continuité des ateliers existants comme Equil Santé, le « Médiateur à l'école » avec l'association Citéo, les « Ateliers culinaires » deux fois par semaine auprès des enfants des écoles élémentaires qui s'inscrivent dans le cadre du programme alimentaire territorial du PNRA. Ces ateliers se sont également déployés sur le marché hebdomadaire. Le « Conseiller numérique » a accompagné 875 personnes en 2022 à travers ses permanences au Centre Administratif



Conclusion :

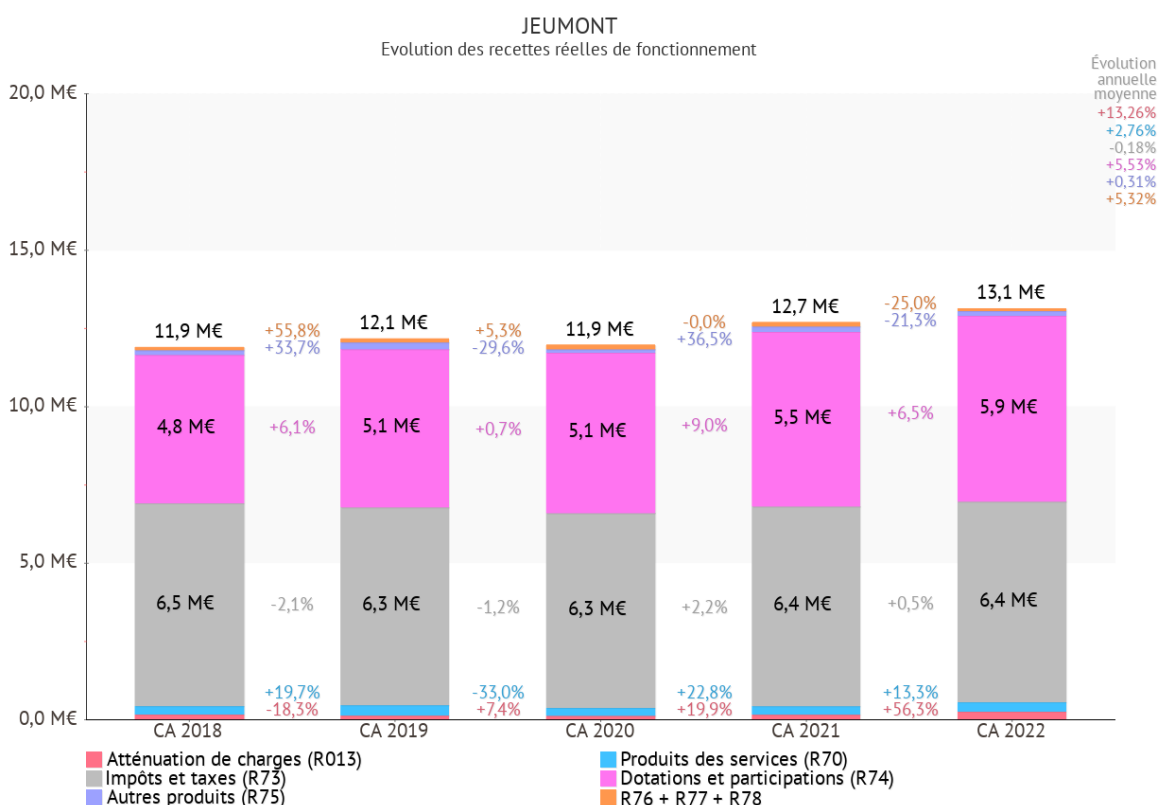
Grâce à son sérieux budgétaire et aux efforts d'optimisation des dépenses fournis par les services, la ville a fait face à l'inflation historiquement élevée de plus de 5%. Mais aussi à l'explosion des dépenses d'énergie et de sa hausse du point d'indice de 3,5% des fonctionnaires territoriaux.

Elle a su s'adapter au contexte économique inédit et a poursuivi ses recherches intenses de recettes.

Sa politique de maîtrise des dépenses instaurée depuis plusieurs années permet d'afficher un excédent de fonctionnement honorable tout en proposant un service public de qualité aux usagers.

Les recettes réelles de fonctionnement

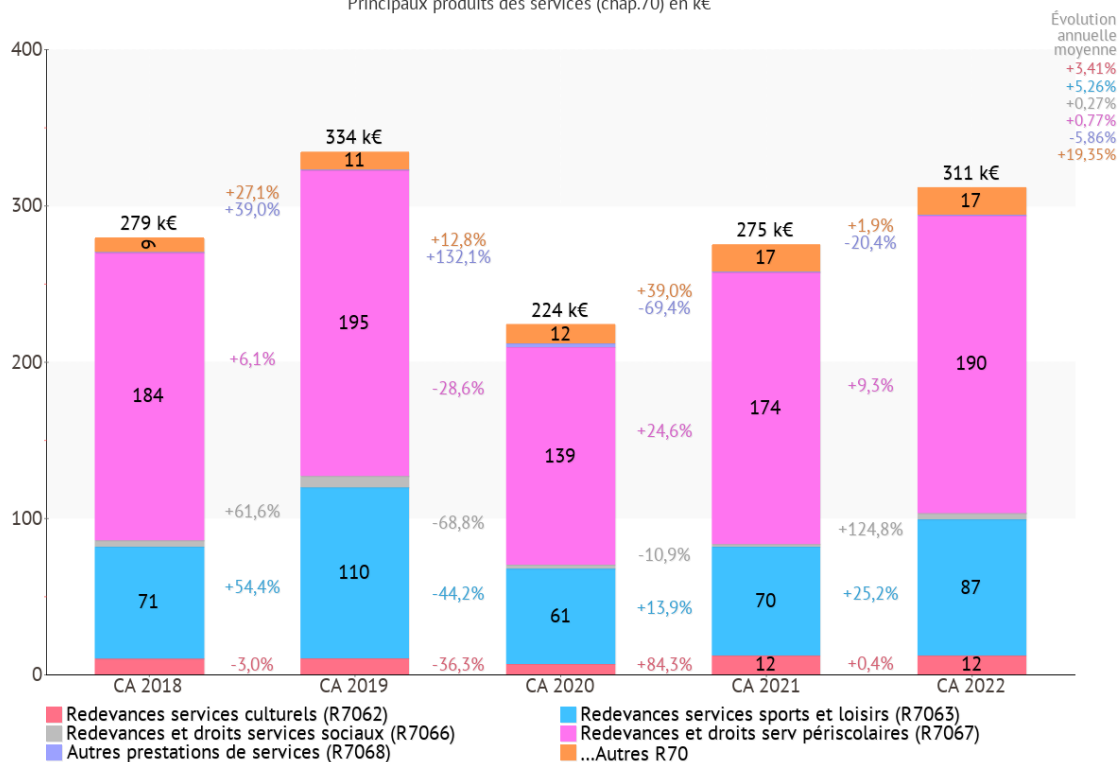
L'exercice 2022 est marqué par une hausse de 434 K€ (soit 3,4%) des recettes due à la reprise des activités proposées par la municipalité mais aussi à l'augmentation de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) et de la DSU (Dotation de Solidarité Urbaine). Cette hausse s'explique également par l'encaissement de recettes ponctuelles liées à certains emplois subventionnés (conseiller numérique, manager centre-ville, coordinatrice cité éducative...), ainsi que des acomptes des projets engagés.



	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Atténuation de charges (R013)	132 015 €	107 869 €	115 890 €	138 933 €	217 201 €
Produits des services (R70)	278 966 €	333 828 €	223 576 €	274 617 €	311 101 €
Impôts et taxes (R73)	6 468 414 €	6 330 970 €	6 255 437 €	6 391 887 €	6 422 660 €
Dotations et participations (R74)	4 763 409 €	5 053 460 €	5 089 842 €	5 549 179 €	5 908 749 €
Autres produits (R75)	152 184 €	203 529 €	143 346 €	195 670 €	154 098 €
R76 + R77 + R78	71 304 €	111 087 €	116 991 €	116 951 €	87 748 €

- Le chapitre 70 « Produits des services » augmente d'environ 36 K€ soit 13,29% grâce à la reprise de la fréquentation des cantines, ALSH, goûters...

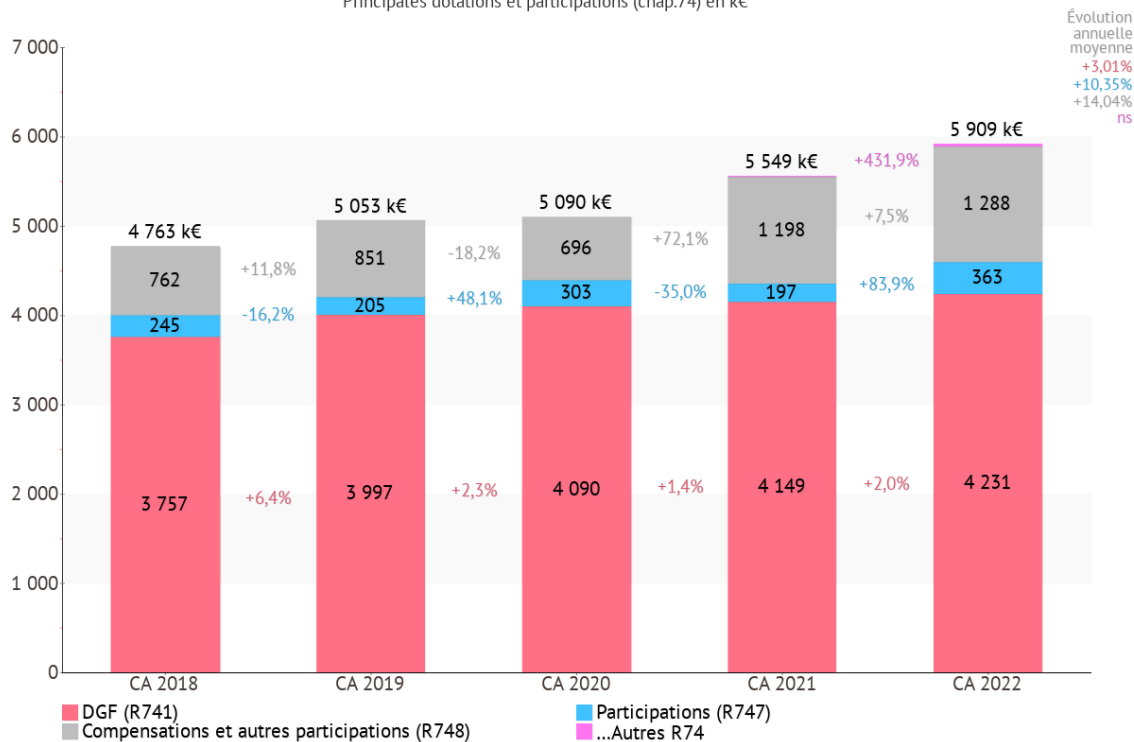
JEUMONT
Principaux produits des services (chap.70) en k€



	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Redevances services culturels (R7062)	10 136 €	9 835 €	6 263 €	11 543 €	11 592 €
Redevances services sports et loisirs (R7063)	71 157 €	109 833 €	61 270 €	69 763 €	87 355 €
Redevances et droits services sociaux (R7066)	4 481 €	7 243 €	2 261 €	2 015 €	4 530 €
Redevances et droits serv périscolaires (R7067)	183 934 €	195 066 €	139 275 €	173 551 €	189 699 €
Autres prestations de services (R7068)	690 €	959 €	2 226 €	681 €	542 €
...Autres R70	8 568 €	10 892 €	12 281 €	17 064 €	17 383 €

- Le chapitre 73 « Impôts et taxes » reste stable avec une augmentation de 0,48 % soit 30 K€.
- La forte hausse du chapitre 74 « Dotations, subvention et participations » de 359 K€ soit 6,48% s'explique par l'augmentation de la DGF (+82 K€) de la DSU « Dotation de Solidarité Urbaine » (+165 K€) et les acomptes et soldes des subventions DPV « Dotation Politique de la Ville »

JEUMONT
Principales dotations et participations (chap.74) en k€



	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
DGF (R741)	3 757 269 €	3 997 217 €	4 090 267 €	4 148 862 €	4 231 023 €
Participations (R747)	244 505 €	204 842 €	303 372 €	197 102 €	362 526 €
Compensations et autres participations (R748)	761 635 €	851 401 €	696 203 €	1 198 145 €	1 288 233 €
...Autres R74	- €	- €	- €	5 070 €	26 967 €

- On observe une baisse du chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » à hauteur de 41 K€ (-20,99%) puisque nous n'avons pas eu de recettes liées à la DSP « Enfance pour tous » comme l'an dernier.

2 - Le programme d'investissement et son mode de financement

La section d'investissement reste dynamique, la hausse des dépenses de 245 k€ par rapport à 2021 ainsi que la stabilité du montant du FCTVA versé (+4,3% par rapport à 2021) le prouvent. Grâce à la mobilisation des services et le maintien des collaborations avec les divers partenaires, la commune poursuit sa transformation en veillant à garder un niveau d'endettement acceptable.

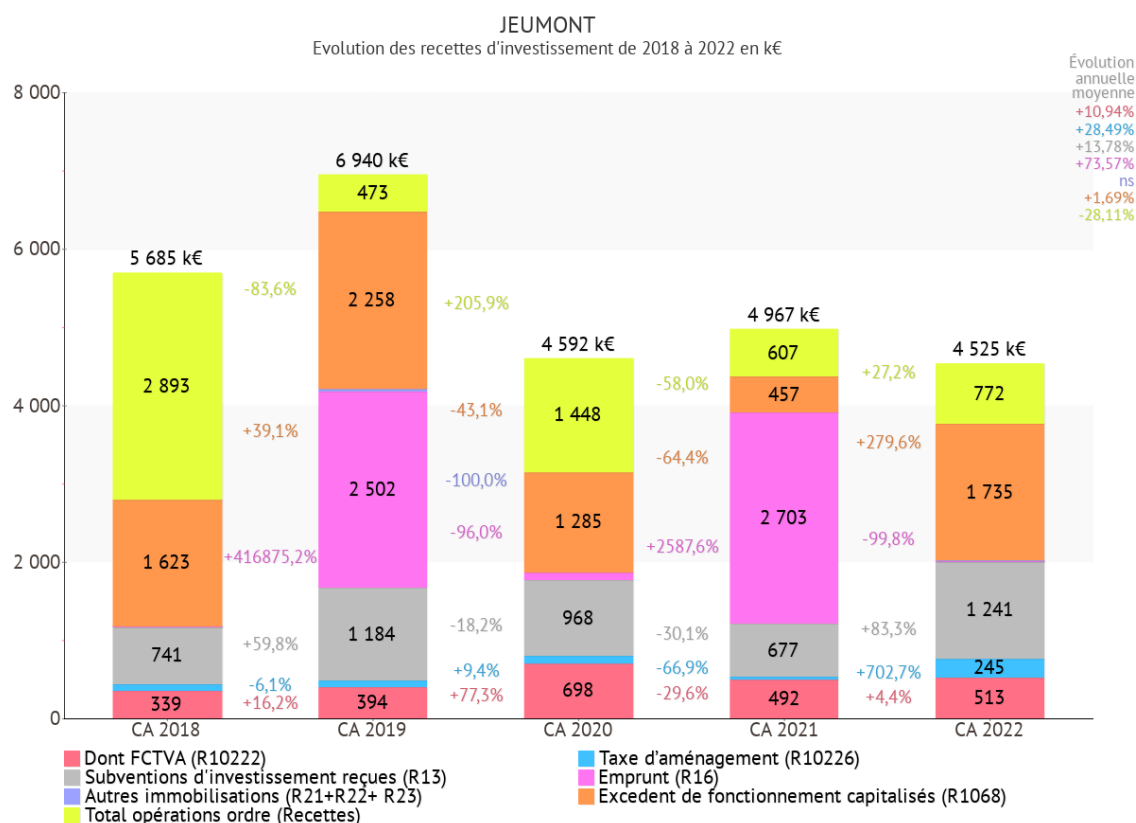
Le respect de la stratégie instaurée par l'équipe municipale conduit la commune à ne pas emprunter en 2022 et à mobiliser l'excédent cumulé de la section de fonctionnement.

Dans une conjoncture de hausse importante des taux le non-recours à l'emprunt assaini les finances de la commune.

La recherche active de financement en permanence est visible, le chapitre 13 passe de 677 K€ à 1 241 M€ encaissés. Cela permet à la ville d'avoir une politique d'investissement forte. C'est pourquoi, l'équipe municipale compte poursuivre cette stratégie en 2023.

En définitive, l'objectif de maîtrise des dépenses combiné à la recherche active des recettes permet de limiter le déficit de la section d'investissement.

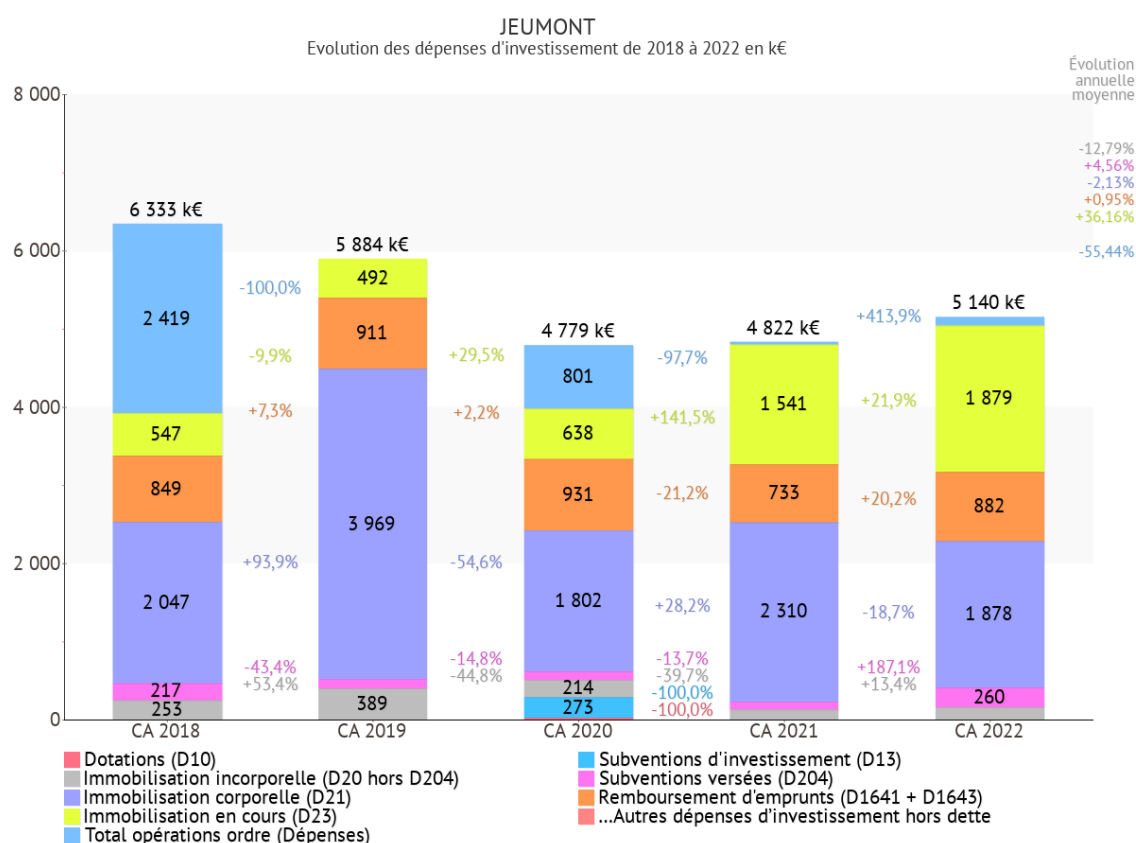
Evolution des recettes et dépenses d'investissement



	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Dont FCTVA (R10222)	338 882 €	393 847 €	698 439 €	491 770 €	513 299 €
Taxe d'aménagement (R10226)	89 751 €	84 250 €	92 189 €	30 474 €	244 599 €
Subventions d'investissement reçues (R13)	740 533 €	1 183 591 €	968 462 €	677 189 €	1 241 026 €
Emprunt (R16)	600 €	2 501 851 €	100 562 €	2 702 650 €	5 446 €
Autres immobilisations (R21+R22+ R23)	- €	45 515 €	- €	- €	13 177 €
Excedent de fonctionnement capitalisés (R1068)	1 622 803 €	2 257 890 €	1 284 522 €	457 159 €	1 735 296 €
Total opérations ordre (Recettes)	2 892 620 €	473 228 €	1 447 667 €	607 393 €	772 494 €

La commune a financé sa part à charge des projets d'investissement via son autofinancement. La veille sur les financements possibles et les sollicitations d'acomptes et de soldes de subventions, en fonction de l'avancée des projets, reste active et fait l'objet d'un suivi rigoureux. Le chapitre 13 témoigne d'une belle progression (+83,3%) avec la reprise des chantiers en 2022 et les demandes d'acomptes correspondantes.

Cette gestion, associée à une maîtrise des dépenses d'investissement, permet de maintenir un niveau important de ces dernières et de valoriser sereinement le patrimoine communal.



	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Dotations (D10)	- €	- €	14 547 €	- €	- €
Subventions d'investissement (D13)	- €	- €	273 160 €	- €	- €
Immobilisation incorporelle (D20 hors D204)	253 434 €	388 727 €	214 426 €	129 291 €	146 582 €
Subventions versées (D204)	217 332 €	122 997 €	104 777 €	90 480 €	259 750 €
Immobilisation corporelle (D21)	2 046 891 €	3 969 275 €	1 801 765 €	2 309 545 €	1 878 217 €
Remboursement d'emprunts (D1641 + D1643)	849 007 €	910 965 €	931 103 €	733 409 €	881 585 €
Immobilisation en cours (D23)	546 542 €	492 481 €	637 923 €	1 540 765 €	1 878 551 €
...Autres dépenses d'investissement hors dette	- €	- €	- €	- €	- €
Total opérations ordre (Dépenses)	2 419 428 €	- €	800 971 €	18 570 €	95 423 €

Les investissements financés en 2022 correspondent aux opérations suivantes :

- **Le Watissart** : avec la poursuite des aménagements paysagers, l'amélioration de la circulation et la création des parkings P1 et P2 ;
- **Le Centre-ville** avec la fin des travaux sur les secteurs des Anges, République et Jaurès, l'aménagement du Boulevard Lessines et la livraison du parking Brel ;
- **Le démarrage des travaux du Restaurant inclusif et d'application** ;
- **L'achèvement de l'extension et du réaménagement complet de l'école La Bruyère**, avec le réaménagement de la partie existante (patio, toilettes, VMC, etc) ;
- **La démolition et le désamiantage d'un préfabriqué de l'école La Fontaine** ;
- **La livraison de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle**, rue Hector Despret (ancien CCAS), qui accueille divers professionnels de santé depuis octobre 2022 ;
- **Installation de bornes de recharges de véhicules électriques** : Place de la République, Ilôt Brel et Watissart ;
- **La réfection de plusieurs bâtiments communaux** : toiture terrasse de la MIA, réfection des marches extérieures du Centre Culturel, remplacement des pendrillons de la salle de cinéma, mise en conformité électrique du bâtiment Fasila Offrir (propriété communale), mise aux normes des alarmes et des contrôles d'accès, etc.

A retenir :

Les efforts de recherche de financements dans tous les projets engagés permettent à la commune de poursuivre ses investissements à un rythme soutenu.

Le niveau élevé d'investissement est permis par la mobilisation d'une part de l'excédent de fonctionnement cumulé et d'autre part, au moment le plus opportun, au recours à l'emprunt.

Cette ligne de conduite insufflée depuis plusieurs années permet de garantir la bonne gestion des deniers publics.

III Les orientations budgétaires pour 2023

Lors de l'élaboration du budget 2023, il faudra intégrer les incertitudes liées au contexte économique et inflationniste dues à la guerre russo ukrainienne et la hausse du coût des

énergies. Prudence et anticipation seront les « maîtres mots » afin de pouvoir appréhender les éventuelles hausses de prix. Les indicateurs comme l'IPCH (Indice des Prix à la Consommation Harmonisé) et l'Euribor devront particulièrement être suivis.

1. La section de fonctionnement

Les dépenses à caractère général regroupent les dépenses nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité : achats de consommable, fournitures de bureaux, gels, fluides, téléphonie, entretien des bâtiments communaux, du matériel et des espaces publics, consommations diverses ainsi que les locations et les assurances.

En 2022, la commune a poursuivi son travail sur l'efficacité des achats, en mutualisant les achats par services mais aussi en adhérant aux groupements de commandes proposés par la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre (comme l'appel d'offre relatif aux copieurs) afin d'obtenir des meilleurs prix.

Il s'agira, en 2023, de poursuivre ce mode de fonctionnement en tenant compte de la conjoncture et notamment le fait que certaines collectivités ne sont pas éligibles au bouclier tarifaire ce qui impactera une fois de plus les dépenses de fluides.

Il faudra intégrer ces variations et optimiser les dépenses afin que le montant total de la section de fonctionnement soit équivalent à celui du CA 2022.

Les dépenses de personnels de la ville ont augmenté en 2022, pour les raisons évoquées précédemment.

Elles continueront d'évoluer en fonction des mesures nationales légales (revalorisation des grilles indiciaires, augmentation du SMIC (Salaire Minimum de Croissance), application de la garantie individuelle du pouvoir d'achat, le régime indemnitaire RIFSEEP...), ainsi que l'impact du Glissement Vieillesse Technique (GVT).

La collectivité continuera à mettre en œuvre la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) à l'échelle de la commune, les recrutements, les évolutions de carrières, les versements effectués auprès de PLURELYA, du Centre de Gestion.

L'ensemble de ces indicateurs ont été pris en compte pour définir l'état prévisionnel des dépenses de personnel en 2023.

Ainsi pour 2023, la municipalité envisage des dépenses au même niveau que celles prévues au CA 2022.

Elles correspondent à l'évolution classique des carrières des agents mais aussi à la prise en charge de frais liés aux événements qui auront lieu en 2023 : championnats de France de VTT, festival de Jazz, Fêtes jeumontaises...

Les charges de gestion courante resteront stables puisque la municipalité souhaite maintenir un lien fort avec les associations qui proposent des animations et événements au sein de la commune tout en accompagnant les administrés.

Les recettes

Le produit des contributions (chapitre 73) sera repris dans le BP 2023 en fonction des notifications des services fiscaux.

La loi de finances 2023 estime qu'une partie des bases de la taxe sur le foncier bâti sera revalorisée à hauteur de 7%.

En dehors des recettes fiscales, il est à noter que les recettes de fonctionnement devraient être au même niveau que celles perçues en 2022, à savoir :

- Les produits des services (chapitre 70) resteront stables et seront répartis entre le budget du centre social MIA et celui de la commune ;
- Les dotations, subventions et participations (chapitre 74) seront équivalentes. En effet, si la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) comme les années précédentes baisse, elle sera compensée par l'augmentation de la DSU (Dotation de Solidarité Urbaine).

2. Les orientations en matière d'investissement pour 2023 :

Le Programme d'investissement :

La Requalification du Pôle-Gare / Centre-Ville de Jeumont :

Cette ambitieuse opération vise notamment à imaginer **une ville plus attractive** en valorisant ses principaux atouts d'une part et en retravaillant les liens entre la Gare et la reconquête de l'hyper centre notamment autour des commerces de la nouvelle Place de la République d'autre part. Même si l'exercice 2022 a été particulièrement intense en termes de



travaux, il reste à poursuivre en 2023. Plus particulièrement, le démarrage des **travaux de construction de l'îlot République** et la finalisation des travaux de **réaménagement et de réfection complète du Boulevard Lessines**. Cela concerne notamment la création du **parvis de la MAS** pour répondre aux aménagements de l'îlot des Anges ainsi que la **réfection des réseaux de la rue Despret** sur la partie non encore traitée.



La Phase III et le programme pluriannuel de vidéoprotection :

La ville de Jeumont a fait le choix, déjà depuis plusieurs années, de **l'amélioration de la tranquillité publique** avec la constitution d'une police municipale forte de 12 agents, tournée vers la proximité avec ses habitants, mais également via la mise en place d'un dispositif de vidéo protection et de la sécurisation de certains sites.

A ce jour, une cinquantaine de caméras sont opérationnelles pour la sécurité de tous. Néanmoins, Jeumont doit poursuivre ce déploiement en s'équipant d'une quarantaine de caméras supplémentaires et d'un logiciel de recherche performant au service de la sécurité de tous. **L'objectif étant de mailler le territoire communal et de disposer d'une petite centaine de caméras au total**. Le déploiement de ces équipements se fera au rythme des subventions obtenues (Etat, Région) et des priorisations arrêtées.

Les travaux de voirie avec l'Agglomération Maubeuge Val de Sambre (*Fonds de concours voirie et amendes de Police*) :

Plusieurs opérations sont concernées avec le versement de nos participations pour :

- les travaux de voirie de la rue et de l'impasse Edmond LENFANT ;
- les aménagements de voirie et d'amélioration de la sécurité des rues Gabriel Péri et de Colleret ;

- et les réfections des rues Marx Dormoy et André Messenger.

La réorganisation structurelle et énergétique de l'école maternelle La Fontaine – Phase II

L'école maternelle La Fontaine nécessite l'engagement d'un programme de travaux permettant le remplacement des anciens bâtiments préfabriqués, la réfection des sanitaires, le changement de la toiture, l'installation de panneaux photovoltaïques d'autoconsommation ainsi que l'amélioration de l'aire de jeux. Les travaux de démolition des préfabriqués ayant été réalisés, il reste à engager la phase II en 2023.



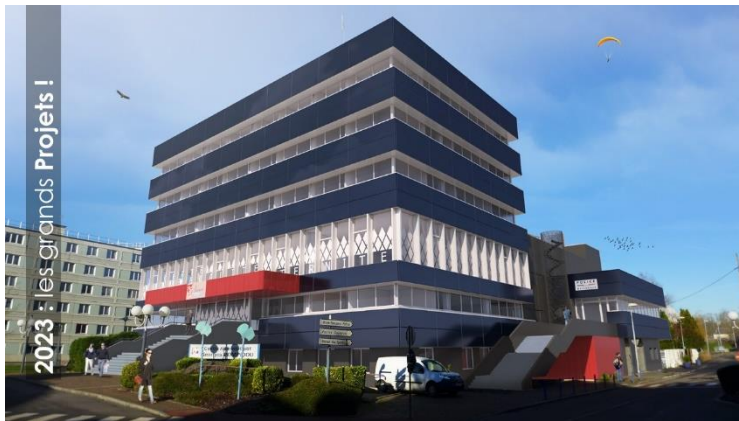
Les travaux de la Phase I de l'école Ronsard

Comprenant la réfection complète et la mise en accessibilité des sanitaires de l'école, la création d'une salle d'activité et bibliothèque, la réfection des sols du hall d'entrée et des couloirs au rez de chaussée, l'isolation du bureau du Directeur, la réfection des sanitaires des enseignants aux étages et les travaux d'étanchéité de la couverture de l'espace de restauration scolaire.

La création du restaurant inclusif et d'application

Engagé en 2022, le projet consiste en l'aménagement de deux anciens commerces acquis par la ville en restaurant inclusif et d'application. Ce dernier est un concept de centre de formation novateur et responsable qui permet un véritable parcours d'insertion et de retour à l'emploi pour apporter une réponse à un besoin de développement économique.





La rénovation thermique et énergétique du Centre Administratif Georges Pompidou

Engagée dans une démarche d'atténuation du changement climatique et de sobriété de ses bâtiments publics, la ville de Jeumont a la volonté d'effectuer une rénovation complète du centre administratif qui accueille

une multitude de services publics qui méritent d'être valorisés et qui répondent à un besoin important de la population même au-delà du périmètre communal. L'exercice budgétaire 2023 verra le **lancement de cet important dossier** d'un montant de 3,6 millions d'€.

Les travaux d'aménagement et de mise en accessibilité du parvis de la résidence autonomie Foyer Soleil

Afin de permettre une liaison entre les aménagements de l'îlot des Anges et l'entrée de la Résidence **Autonomie Foyer Soleil**, il est nécessaire de réaliser un parvis d'accueil adapté avec



une zone d'accessibilité piétonne aux normes comprenant un dépose minute pour les véhicules autorisés (secours, professionnels de santé, etc..) ainsi que le traitement des abords du bâtiment avec une qualité paysagère importante.



Le Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine

L'année 2023 sera la première année de participation financière du NPNRU qui verra d'ailleurs **la démolition des 3 premiers immeubles Joffre et de l'ancienne agence MMA.**

Rappelons que l'objectif de cet important projet est de renforcer la centralité avec l'aménagement d'une place qualitative permettant d'accueillir à la fois les événements de la ville et d'en faire un lieu tourné sur la Sambre. La thématique habitat, quant à elle, portera sur une intervention coercitive sur le patrimoine locatif social existant qui permettra de renouveler la façade urbaine du centre-ville sur la Sambre.

L'excellence environnementale sera également visée pour mettre en place une résilience au risque d'inondation et optimiser la consommation énergétique des nouvelles constructions. Lisser sur une période de 5 années notre participation sera de 500 K€ jusqu'en 2027.

Le programme pluriannuel de mise en œuvre de l'Ad'Ap

L'agenda d'accessibilité programmée nécessite la prévision de crédits nécessaires à sa mise en œuvre avec pour l'année 2023 l'engagement de travaux au Centre Culturel.

Construction d'un terrain synthétique de Football et d'un stade d'athlétisme sur le complexe Alain Mimoun

La modernisation des équipements sportifs communaux nécessite une intervention importante sur le site du complexe Alain Mimoun afin de procéder à la **réfection du sol du gymnase** mais également pour remplacer le terrain Cordier 1 par **un terrain de football en gazon synthétique** homologué. Cela permettra l'accueil des compétitions sportives et permettra aux établissements scolaires (Collège, Lycée et école) de bénéficier **d'une piste d'athlétisme**. Pour impacter le moins possible sur la saison sportive, les travaux sont intégralement prévus en 2023.



La requalification de la friche ROCAMAT

Pour l'année 2023, il s'agira de prévoir les crédits nécessaires à la **réalisation des études de requalification de cet ancien site** d'exploitation de façonnage et de taille de pierre qui s'étend sur près d'un hectare et demi en centre-ville.

Et enfin, des acquisitions foncières diverses.

IV Les Perspectives & Stratégie du budget 2023 :



un guide utile pour conduire la mise en œuvre des projets 2023

A la lumière de ces différentes indications, informations et tendances contenues dans le présent document, la ville de Jeumont doit poursuivre son anticipation et appréhender les mutations qui s'annoncent.

De même, il convient de poursuivre la **maîtrise rigoureuse des dépenses de fonctionnement et la recherche systématique d'économies**. Les démarches qui visent à mettre en place des mesures en matière d'**efficacité énergétique** ou de réduction des consommations d'eau sont des exemples à suivre.

A titre d'exemple concret, la Ville de Jeumont va installer sur 4 sites municipaux (*Complexe sportif Alain Mimoun, stade Désiré Mathez, Ateliers municipaux et club de Tennis*) des cuves de récupération d'eau et grâce à la subvention de l'Agence de l'Eau l'investissement sera totalement remboursé au cours de la deuxième année de fonctionnement, permettant ainsi une économie annuelle de plus de 7.000 €.



Les opérations d'installation de panneaux photovoltaïques (Centre Administratif et Ecole La Fontaine) permettant de **produire de l'électricité et de l'autoconsommer illustrent bien cette volonté communale**.

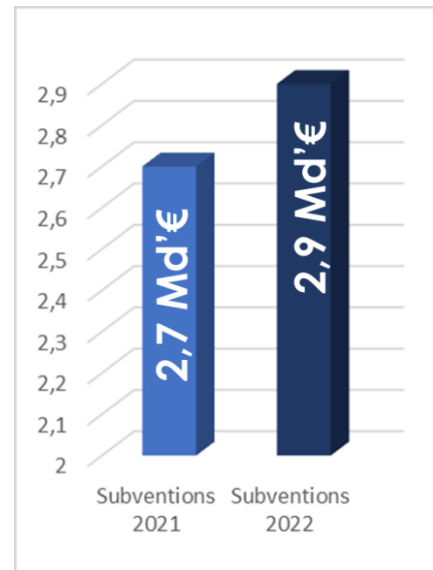
En effet, elles génèrent, au-delà du geste pour la planète et les générations futures, une baisse du coût des consommations en dépense et constituent un gisement d'économie d'énergie significatif.

De plus, la ville fait en sorte de réduire son empreinte carbone en valorisant les **circuits courts** mais aussi en favorisant le **tissu économique local**. Le manager de centre-ville est le parfait relai et ne manque pas de faire connaître les richesses du territoire.

Les nombreux projets prévus dans les années à venir et le niveau ambitieux d'investissement affiché pour transformer la ville de Jeumont en profondeur, devront nécessairement faire l'objet d'une **programmation conditionnée au respect de la stratégie** suivante :

Il est donc proposé de :

- **de ne pas augmenter les taux d'imposition du Foncier** afin de préserver les contribuables et de ne pas augmenter la pression fiscale,
- **rechercher systématiquement les économies** de gestion,
- **maîtriser les dépenses** de fonctionnement et garantir **une capacité d'autofinancement satisfaisante**,
- **conditionner l'engagement** des programmes d'investissement structurants à **l'obtention de subventions**. C'est la raison pour laquelle la Ville de Jeumont dépose de très nombreux dossiers de demandes de subventions pour bénéficier de la manne financière du PACTE 2 et recueillir le maximum de financement, afin de baisser la part à charge communale. Pour traduire cet engagement de manière concrète, sachez qu'en 2021, c'est 11 dossiers représentant plus de 2,7 M d'€ obtenus et pour 2022, c'est 11 dossiers également pour 2,9 M d'€ obtenus soit 5,6 M d'€ au total.
- et enfin, alterner la **mobilisation de l'excédent de fonctionnement** cumulé et le **recours à l'emprunt** pour le financement des projets d'investissement.



Ces éléments guideront l'élaboration prochaine du budget primitif de l'exercice 2023.



VILLE DE JEUMONT

Centre Administratif Georges Pompidou
BP 70159 - 59572 Jeumont Cedex

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



www.mairie-jeumont.fr - communication@mairie-jeumont.fr - 03 27 39 50 55